

Saint-Denis, le 14 avril 2020

N/Réf. : PDT-IP/DPE-AA-~~CO~~ 2000/553

Affaire suivie par :  
Azize AMODE  
Directeur du Pôle Economique  
Tél. : 0262 96 76 76  
Email : [azize.amode@reunion.cci.fr](mailto:azize.amode@reunion.cci.fr)

**Monsieur Bruno LEMAIRE**  
**Ministre de l'Économie et des Finances**  
139, rue de Bercy  
75012 PARIS CEDEX 12

**Objet : Lettre de relance mesure de soutien**

**Monsieur le Ministre,**

C'est avec satisfaction que, dans ce contexte de crise sans précédent, j'ai accueilli les déclarations du Président de La République et ses annonces concernant les mesures de soutien en faveur des entreprises.

La décision d'étendre sur la durée de prolongement du confinement, les aides aux entreprises, de renforcer le dispositif de chômage partiel et d'annuler les charges pour les secteurs les plus impactés sont également des mesures importantes et positives pour lutter activement contre les risques de faillite.

Comme vous le savez, pour notre île, toutes les entreprises sont en détresse économique et nombre d'entre-elles ont encore aujourd'hui de nombreuses difficultés à se redresser des conséquences de la crise « gilets jaunes ».

Les très petites entreprises réunionnaises impactées sont pour beaucoup en grandes difficultés financières, n'ont plus de trésorerie et ne pourront que très difficilement, voire pas du tout, faire face au règlement de leur charges sociales et fiscales et de leurs loyers.

Vous avez d'ailleurs récemment déclaré que le plafond de l'aide de 2 000 € du Fonds National de Solidarité accordée aux très petites entreprises menacées de faillite pourrait être relevé jusqu'à 5 000 €, afin que les loyers commerciaux puissent être pris en charge.

Je salue votre proposition mais je tiens à vous sensibiliser sur le tissu économique atypique de notre île. En effet, à La Réunion près de 29 000 entreprises représentant 73 % du tissu économique n'ont aucun salarié. Ce sont des petits commerçants, prestataires de service et petits industriels, qui participent activement au développement économique de notre territoire. N'ayant aucun salarié, il leur est aujourd'hui impossible de bénéficier de cette mesure alors qu'elle s'avère essentielle pour leur survie.

C'est pourquoi, au regard de ce contexte d'urgence économique et afin de sauver toutes ces entreprises qui sont des moteurs essentiels du dynamisme économique de notre île, je sollicite un aménagement exceptionnel des mesures nationales qui consisterait en :

- L'extension du volet 1 du fonds de solidarité national :

- aux entreprises dont le gérant est titulaire d'une petite pension de retraite, retraite qui viendrait en déduction du montant de l'aide et non en cumul ;
  - aux entreprises qui en raison des crises successives ne sont pas aujourd'hui à jour du règlement de leurs charges sociales et fiscales mais qui attesteront sur l'honneur qu'elles régulariseront leur situation.
- L'extension du volet 2 du fonds de solidarité national aux entreprises n'ayant aucun salarié, afin, en particulier, de leur permettre d'assurer tout ou partie du règlement de leurs loyers ;
  - L'annulation de l'ensemble des charges sociales et fiscales pour toutes les entreprises réunionnaises impactées par cette crise, et ce à minima, pour l'ensemble des mois concernés par le confinement.

Enfin, je tenais à vous signaler que de nombreux chefs d'entreprises nous ont encore signalé des difficultés pour obtenir de leurs banques des facilités et le Prêt Garanti par l'Etat.

Votre intervention est nécessaire car il me paraît essentiel que les banques réunionnaises soient pleinement associées à cet effort de solidarité nationale et fassent preuve comme l'a rappelé le Président de La République lors de son allocution télévisée « de plus de diligence pour reporter les prêts en cours et d'accorder les prêts garantis par l'État ».

Concernant le dispositif PGE, ce dernier devrait être complété par un outil de financement adapté au tissu de proximité local. Face à cette crise sanitaire et économique la majorité des 29 000 très petites entreprises réunionnaises vont disparaître. La mise en place d'un fonds dédié à la reconstitution de la trésorerie des entreprises en difficulté, sous forme de prêt d'honneur de 30 000 euros maximum répondrait à la demande exprimée.

Il en va de même pour les assureurs qui comme l'a rappelé le Président de La République « doivent aussi être au rendez-vous de cette mobilisation économique ». Leur intervention sur les pertes d'exploitation qu'ont subi nos entreprises est fortement attendue.

Toutes ces mesures, et en particulier l'aménagement exceptionnel des dispositions nationales pour notre île, seront de nature à sauvegarder notre tissu économique en limitant les faillites et permettront, je l'espère, d'accompagner dès la fin du confinement, la reprise d'activité à La Réunion.

Sachant que nos très petites entreprises peuvent compter sur votre attention et votre soutien, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Ministre**, l'expression de ma très haute considération.

**Le Président**



**Ibrahim PATEL**